

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, qui siège ce Lundi 7 avril 2025 à 18 h 30, en la salle Tremblay-Équipement, salle de délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents :

Sont présents(es) : M. François Claveau
M. le conseiller Marc-Olivier Gagné
M. le conseiller Gaston Juair
M. le conseiller Sylvain Maltais
M. le conseiller Yvan Thériault
Mme la conseillère Jessica Tremblay

Sont absents(es) : Mme la conseillère Esther Bouchard

membres de ce conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance, M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste ainsi que M. DENIS BOUDREAULT, directeur des loisirs et travaux publics.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance, Monsieur le maire François Claveau, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur le maire, François Claveau, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

66.04.25 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Gaston Juair et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

67.04.25 3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 MARS 2025

Le directeur général adjoint donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du Conseil du lundi 3 mars 2025.

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le lundi 3 mars 2025 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 17 MARS 2025

68.04.25

Le directeur général adjoint donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance extraordinaire du Conseil du lundi 17 mars 2025.

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le lundi 17 mars 2025 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

5. UNE LETTRE DE LA MINISTRE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE, REÇUE PAR COURRIEL LE 17 FÉVRIER 2025

Une lettre de la vice-première ministre et ministre du MTMD, reçue par courriel le 17 février 2025, annonçant qu'elle accorde une aide financière maximale de 15 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration.

6. UNE LETTRE DE GISÈLE DALLAIRE, COORDONNATRICE DE RÉCIF 02, REÇUE LE 10 MARS 2025

Une lettre de Gisèle Dallaire, coordonnatrice de Récif02, reçue le 10 mars 2025, ayant pour objet la Marche mondiale des femmes - Encore beaucoup de chemin à faire ... en autobus !

Récif 02 a l'ambition de traverser la Réserve faunique des Laurentides avec cinq autobus remplis de 250 femmes de tous horizons pour participer à un grand rassemblement et porter la voix des femmes de notre région. Pour ce faire, Récif 02 sollicite l'appui de la municipalité, à la hauteur de 100 \$, représentant symboliquement deux sièges dans un autobus.

La Municipalité prend acte de cette demande, mais ne donnera pas pour cette activité.

7. UNE LETTRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, REÇUE PAR COURRIEL LE 24 MARS 2025

Une lettre de Sandra Belzil, directrice du Ministère de la Sécurité publique du Québec, reçue le 24 mars 2025. Elle nous informe qu'à compter du printemps 2025, les municipalités du Québec auront la possibilité de solliciter le déploiement de la RIUSC en cas de sinistre majeur et seulement si les capacités municipales sont dépassées.

Si les mesures mises en place sont insuffisantes, la municipalité peut adresser une demande à la direction régionale de la Sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay – Lac-Saint-Jean (DRSCSI 02), d'abord pour obtenir son soutien et aviser de l'occurrence du sinistre pour ensuite pouvoir obtenir le soutien de la RIUSC si nécessaire.

ADMINISTRATION - GREFFE

69.04.25 8. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 MARS AU 7 AVRIL 2025

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL :

<u>SECTION MUNICIPALITÉ</u>	<u>2025</u>
COMPTES À PAYER	171 834.33 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	461 046.91 \$
SALAIRES NETS DÉJÀ PAYÉS (Mars)	95 980.60 \$

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 3 mars au 7 avril 2025, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Greffière-trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 30059 à 30124, ainsi que les salaires nets payés pour le mois de mars, soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 7 AVRIL 2025

Rachel Bourget, Greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.04.25 9. AUTORISATION DE PASSAGE DE L'ULTRAMARATHON LEUCAN 2025

Il est proposé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'Ultramarathon Leucan, comprenant les coureurs, les véhicules d'escorte ainsi que les autobus, à circuler sur les routes de la municipalité de Saint-Bruno les 29 et 30 mai prochain.

Il est en outre résolu que la sécurité des participants demeure l'entière responsabilité des organisateurs de l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DEMANDE D'APPUI DES TRAVAILLEUSES DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DE SAINT-BRUNO

71.04.25

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses familles attendent avec impatience d'avoir une place dans un CPE ;

CONSIDÉRANT QU' une pénurie de personnel frappe durement notre région ce qui compromet la création de nouvelles places ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno se veut une ressource importante pour améliorer la vitalité et la qualité de vie de la communauté ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Gaston Juair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal appuie les travailleuses du Centre de la Petite Enfance situé sur le territoire de la Saint-Bruno dans leurs revendications auprès du gouvernement et interpelle ce dernier afin qu'il soit sensibilisé à l'importance d'en faire davantage pour remettre le réseau des CPE sur pied en répondant aux demandes de négociation des salarié-es.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

72.04.25

11. EMBAUCHE D'UNE FIRME DE COMMUNICATION - PROJET DE REGROUPEMENT MUNICIPAL (FUSION)

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Hébertville, de Saint-Bruno et d'Hébertville-Station ont adopté une résolution pour amorcer une étude visant un regroupement municipal (fusion) ;

CONSIDÉRANT les enjeux d'acceptabilité sociale ;

CONSIDÉRANT qu'un plan de communication est essentiel pour répondre aux nombreux enjeux liés aux partages de l'information ;

CONSIDÉRANT les nombreux contenus à rédiger sur les diverses plateformes consultées par les médias et la population ;

CONSIDÉRANT l'importance de bien encadrer les messages à être diffusés par les porte-paroles des municipalités ;

CONSIDÉRANT l'expertise professionnelle requise et non disponible au sein des municipalités et du MAMH pour assurer le suivi adéquat des communications liées à l'étude de regroupement et aux suivis qui en découleront auprès de la population et des partenaires ;

CONSIDÉRANT que les municipalités adressent une demande d'aide financière au Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) Volet 1, afin de couvrir jusqu'à un maximum de 50 % les dépenses admissibles en lien avec les services professionnels en communication ;

CONSIDÉRANT que les municipalités s'engagent à partager les honoraires professionnels entre elles.

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les municipalités d'Hébertville, de Saint-Bruno et d'Hébertville-Station aient recours à une firme en communication pour la réalisation de l'étude de regroupement des 3 municipalités.

QUE l'offre de services professionnels comprenne les éléments suivants :

- Élaboration de stratégies, rédaction des différents éléments ainsi que la coordination des actions ;
- Élaboration d'un plan de communication (stratégies et diffusion) ;
- Rencontres primaires de récolte d'informations et établissement des axes de communication, des publics cibles, des messages à livrer et choix des plateformes de diffusion ;
- Création d'un échéancier des actions ;
- Rencontres périodiques selon l'avancement du projet ;
- Coordination des différentes actions du plan ;
- Contacts avec médias, organisation d'entrevues, point de presse, annonce, etc.

QUE l'offre de service préliminaire déposée par Josée Bourassa, consultante en communication, stratégie et coaching, au montant de 12 500 \$, soit approuvée.

QUE les municipalités adressent une demande d'aide financière au Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) Volet 1, afin de couvrir jusqu'à un maximum de 50 % les dépenses admissibles en lien avec les services professionnels en communication.

QUE les municipalités s'engagent à partager les honoraires professionnels entre elles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

73.04.25 12. MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN GRAPHISME

ATTENDU que le conseil désire mandater une firme pour les besoins en graphisme pour la municipalité de Saint-Bruno concernant le journal local, les publications sur les réseaux sociaux, l'inventaire de photos pour le calendrier municipal et le site Internet ainsi que la réalisation de panneau routier pour nos enseignes ;

CONSIDÉRANT le devis 15501 reçu d'Andrée-Anne Martel de AMDesIgn détaillant le coût pour la réalisation de chacune des demandes en graphisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné, appuyé par M. le conseiller Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un contrat d'un an soit donné à Andrée-Anne Martel, selon les activités et tarifs indiqués au devis 15501 en date du 24 mars 2025, et ce, pour un montant maximal de 5 520 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

74.04.25 13. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR FÊTE DE QUARTIER 2025

CONSIDÉRANT qu'un regroupement de résidents du secteur de la rue des Œillets et des alentours organisent une fête de quartier le 8 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une telle activité favorise l'épanouissement des familles, les relations intergénérationnelles et cadre avec les objectifs de la politique familiale municipale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Juair, appuyé M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer un soutien financier de 300 \$ aux organisateurs de ce rassemblement ainsi que le prêt d'équipement nécessaire à la tenue de l'activité (chaises, tables, autres).

Il est en outre résolu que le montant soit remis aux organisateurs suite à la réalisation de la fête de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

75.04.25 14. AUTORISATION POUR REMPLACEMENT DE POTEAUX SERVANT À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TRANSFERT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer cinq (5) poteaux servant à l'éclairage public dans le secteur de la Cité rurale, un (1) sur la rue du Parc et un (1) sur l'avenue Saint-Alphonse étant donné leur fin de vie utile ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les lignes du Fjord Inc.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Gaston Juair et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'entreprise Les lignes du Fjord à procéder à l'installation de sept (7) poteaux de bois dans les secteurs de la Cité rurale, de la rue du Parc et l'avenue Saint-Alphonse, au montant de 16 745 \$ plus taxes, tel que décrit dans leur soumission portant le numéro de référence SL25022-St-Bruno-REV00, en date du 24 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

76.04.25

15. AUTORISATION D'ACHAT D'UN CAMION (PICK-UP) 2500 POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que l'achat d'un camion 2500 pour le service des travaux publics a été budgété en 2025 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de trois entreprises tel que décrites au tableau suivant :

Entreprises	Description	Montant (taxes en sus)
Duchesne Auto Ltée	Silverado 2025 Crew Cab K2500 HD	73 294 \$
Dupont Auto Ltée	Tradesman 2025 Crew Cab2500	77 265 \$
Alma Auto Ford	F250 2025 Crew Cab	74 374 \$

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite par le service des travaux publics, soit d'acheter le camion de Duchesne Auto Ltée, plus bas soumissionnaire ;

POUR CES MOTIFS,

Monsieur le conseiller Yvan Thériault propose d'autoriser l'achat d'un camion (Pick up) pour le service des travaux publics. Après discussions, monsieur le maire demande le vote. Il est accepté à la majorité des membres présents, soit 4 contre 1, de procéder à l'achat du camion Silverado 2025 Crew Cab K2500 HD, tel que décrit dans l'offre de Duchesne Auto Limitée d'Alma, plus bas soumissionnaire, au montant de 73 294 \$ avant taxes, plus la garantie prolongée. Monsieur le conseiller Marc-Olivier Gagné enregistre sa dissidence.

Il est en outre résolu que cet achat soit financé à même le fonds de roulement municipal et que M. Denis Boudreault, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents relatifs à ce véhicule.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

77.04.25

16. MANDAT POUR CONFECTION ET INSTALLATION D'UN TAMIS AU GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné, appuyé par M. le conseiller Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents que mandat soit donné à Alma Soudure pour la confection d'un tamis et l'installation sur une dalle de béton au garage municipal.

Il est en outre résolu qu'un montant maximal de 25 000 \$ soit autorisé pour la réalisation de la structure d'acier par Alma soudure et que le contrat de la dalle de béton soit donné à une autre entreprise dans une prochaine étape.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

78.04.25

17. INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer une clôture au garage municipal afin de limiter l'accès aux visiteurs indésirables le soir et la nuit et de protéger nos installations, les équipements et les biens municipaux ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de deux entreprises, soit :

Entreprises	Montant (taxes incluses)
Clôturama	26 257.45 \$
Les clôtures du Lac Inc.	23 397.41 \$

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite par le Service des travaux publics d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation au plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat et l'installation d'une clôture de sécurité pour le garage municipal de l'entreprise Les Clôtures du Lac Inc., au montant de 23 397.41 \$ taxes incluses, comprenant la fourniture et l'installation, tel que décrit sur leur soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

79.04.25

18. MANDAT EN INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER - TRAVAUX RANG 6 SUD

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bruno doit mandater un ingénieur pour la surveillance de chantier dans le cadre des travaux de voirie dans le rang 6 Sud ;

CONSIDÉRANT la proposition de services de Nicolas Turgeon, ingénieur, de la firme Genie+, pour l'obtention du mandat ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Juair, appuyé par M. le conseiller Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents que mandat soit donné à la firme Genie+ pour la surveillance des travaux de voirie dans le rang 6 sud.

Il est en outre résolu que ce mandat soit défrayé à taux horaire pour un montant maximal de 8 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

80.04.25 19. MANDAT POUR FORMATION À L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE RINCAGE UNIDIRECTIONNEL (PRU) SUR LE TERRAIN

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme AquaData pour la formation à l'exécution du programme de rinçage unidirectionnel (PU) sur le terrain.

CONSIDÉRANT que cette formation est offerte aux employés des travaux publics et de l'hygiène du milieu des municipalités de Larouche, Hébertville, Hébertville-Station et Saint-Bruno ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Juair, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser de mandater la firme AquaData pour la formation à l'exécution du Programme de rinçage unidirectionnel (PRU) sur le terrain tel que décrit dans leur offre de services 25-103 en date du 27 mars 2025, au montant de 5 665 \$ plus les taxes applicables.

Il est en outre résolu que les frais de formation soient défrayés à part égale entre les municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

81.04.25 20. AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES IMMEUBLES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la liste de prix de compteurs d'eau reçue de l'entreprise Les compteurs d'eau du Québec (CDEDQ) afin de répondre aux différents besoins de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont déposé une soumission pour l'installation de compteurs d'eau dans les édifices municipaux, soit Chauffage Moderne Inc. et Les entreprises Claveau & frères Inc. ;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le service d'Hygiène du milieu et la recommandation qui nous est faite quant au choix du soumissionnaire pour l'installation desdits compteurs ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat de compteurs d'eau chez CDEDQ selon l'analyse de nos besoins faite par le service d'Hygiène du milieu et d'octroyer le contrat d'installation à Chauffage Moderne Inc., plus bas soumissionnaire, le tout pour un montant maximal de 32 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82.04.25

21. **AUTORISATION D'ACHAT DE PANNEAUX D'IDENTIFICATION DE BORNE-FONTAINE**

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont fait parvenir une soumission pour des panneaux d'identification de borne-fontaine ;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le service d'Hygiène du milieu, soit d'acheter lesdits panneaux avec le plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Juair, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat de 120 panneaux d'identification de borne-fontaine chez Martech, au montant de 2 105 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

83.04.25

22. **MANDAT POUR MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE GESTION D'AQUIFÈRE**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale d'alimentation en eau potable entre les municipalités de Larouche, Hébertville-Station et Saint-Bruno ;

CONSIDÉRANT que les municipalités, parties à l'entente, souhaitent instaurer une surveillance de l'exploitation des puits et de leur nappe aquifère conjointement avec le programme d'économie de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT que six puits d'observation sont aménagés dans l'aquifère exploité, et qu'il y a lieu d'analyser le comportement de la nappe phréatique et les menaces potentielles de contamination du puits pour l'ensemble des mesures à développer en matière de protection de la prise d'eau ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 25 000 \$ est prévu au budget 2025 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise en génie conseil Akifer pour la mise en place du programme et du suivi pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents que mandat soit donné à la firme Akifer pour la mise en place du programme de gestion de l'aquifère et des puits municipaux incluant un suivi de la nappe d'eau souterraine dans les puits d'observation existants tel que soumis dans leur offre de services portant le numéro PR23-580, en date du 2 avril 2025, au montant de 10 940 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SPORTS ET LOISIRS

84.04.25 23. AUTORISATION D'ACHAT DE MODULES DE JEUX POUR LES PARCS MUNICIPAUX. RE: PROGRAMME FRR - VOLET 2

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bruno désire déposer un projet à la MRC de Lac-St-Jean-Est au Fonds Régions et Ruralité (FRR) - Volet 2 dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, afin d'obtenir une subvention concernant l'achat de modules de jeux et autres équipements visant la revitalisation des parcs municipaux ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de la compagnie Jambette pour des modules de jeux et équipements à installer au parc municipal et celui de la rue des Moissons ;

CONSIDÉRANT que ces acquisitions seront financées en partie par le programme Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat de modules de jeux et autres équipements à installer au parc municipal ainsi qu'au parc de la rue des Moissons au montant de 133 449.76 \$, taxes incluses, chez Équipements Récréatifs Jambette Inc.

Il est en outre résolu d'autoriser Francis Allard, directeur adjoint aux loisirs, à déposer une demande à la MRC de Lac-St-Jean-Est dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 et qu'il soit également autorisé à signer les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

85.04.25 24. DEMANDE DE COMMANDITE DU TOURNOI DE CURLING "LE BRUNING" - ÉDITION 2025

Il est proposé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents que ce Conseil octroie un montant de 300 \$ comme contribution municipale au Tournoi de curling de Saint-Bruno qui se tiendra du 23 au 27 avril prochain à l'aréna Samuel-Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

86.04.25 25. ACCEPTATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: LOT 6 610 263

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une promesse d'achat de Levage de bâtiments TMT pour le terrain désigné comme étant le lot 6 610 263, cadastre du Québec, situé au 473 rue des Pionniers, au montant de 60 436.09 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente indiqué est calculé selon une superficie de 863.8 m² (9 297.86 pi²) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la vente du terrain désigné comme étant le lot 6 610 263, soit le 473 rue des Pionniers, à Levage de bâtiment TMT, au montant de 60 436.09 \$ plus taxes, aux conditions inscrites à la promesse d'achat annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est en outre résolu d'autoriser le maire François Claveau ainsi que le directeur général adjoint et urbaniste Philippe Lusinchi à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS

26. AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

Aucun.

RAPPORT DES COMITÉS

27. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

M. le conseiller Marc-Olivier Gagné donne un bref résumé des dossiers traités lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 2 avril dernier.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

28. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Une période de questions est tenue. Certaines informations sont demandées concernant la fusion municipale, l'entretien du rang 6 Ouest, la position municipale concernant l'autoroute, les immeubles commerciaux à vendre dans la municipalité et la Fête de quartier.

LEVÉE DE LA SÉANCE

87.04.25 29. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 44, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay de lever la séance.